

Partie IV – Synthèse

Cette quatrième et dernière partie de la mission vise à synthétiser les différentes approches empiriques des bassins d'emploi et de recrutement bruxellois qui ont été identifiées. Cette synthèse vise essentiellement à aborder certains éléments qui peuvent encadrer ou guider l'utilisation des données.

Pour bien comprendre le contexte, il est important de rappeler que les frontières actuelles entre la Région bruxelloise, sa périphérie et les régions voisines ne coïncident pas entièrement avec la réalité socio-géographique. En effet, les définitions fonctionnelles de l'extension urbaine détaillées dans la première partie confirment que la délimitation d'une zone d'intérêt autour de Bruxelles varie en fonction des indicateurs opérationnalisés, tels que les flux pendulaires, migratoires ou de communication. Cette observation n'affecte en rien les définitions et démarcations institutionnelles usitées largement dans la gestion publique, tel qu'elles figurent dans la Constitution belge, ni la cohérence propre de chaque délimitation empirique de la zone d'influence de Bruxelles, chacune ayant sa logique. Cependant, le fait de définir empiriquement l'interconnexion entre la Région bruxelloise et sa périphérie plus large souligne la discordance fréquente entre cadre administratif et cadre socio-économique, ainsi que la difficulté de délimiter une zone d'intérêt métropolitain unique et cohérente et, partant, de mener des politiques adéquates pour cette région métropolitaine.

L'un des principaux défis socio-spatiaux concerne la connexion entre les zones d'emploi de Bruxelles et leurs bassins de recrutement. En effet, le marché du travail bruxellois présente ce qu'on appelle une "inadéquation" : d'une part, un marché fortement orienté vers l'économie de la connaissance, qui donne lieu à un important flux entrant de navetteurs, principalement de personnes hautement qualifiées, et d'autre part, un taux de chômage élevé persiste parmi la population active locale ayant un faible niveau d'éducation. Néanmoins, les 19 communes de Bruxelles et les 19 communes périphériques, ainsi que la grande périphérie, forment des zones spatialement et économiquement complémentaires et interdépendantes.

Sur la base des statistiques disponibles, qui ont donné lieu à un tableau synthétique, une cartographie sectorielle et une synthèse graphique, on constate que le poids de Bruxelles dans la géographie plus large de l'emploi en Belgique, n'est sectoriellement pas une constante. Une explication importante de ces proportions variables est, entre autres, liée au niveau de qualification des travailleurs au niveau sectoriel, la demande et l'offre ayant une répartition géographique différente selon le secteur (voir infra). Bien que ce contexte économique régional soit connu, il convient d'expliquer brièvement cette divergence macroéconomique et territoriale.

Comme déjà démontré dans la partie II sur base de la littérature scientifique et professionnelle, la géographie du recrutement de la main-d'œuvre bruxelloise varie fortement en fonction du niveau de qualification requis ou du secteur d'activité. La distance entre le lieu de résidence du demandeur d'emploi et les lieux où l'on peut trouver des offres d'emploi appropriées et ouvertes est un élément clé (plus fortement d'ailleurs pour les populations défavorisées). Dans ce

contexte, le volet III donne un aperçu de la logique géographique de l'emploi (emploi des résidents bruxellois, zone de migration pendulaire de Bruxelles, avec un accent particulier sur la migration pendulaire sortante) et du niveau de qualification des travailleurs au niveau sectoriel. Si nous examinons de plus près le deuxième bloc d'indicateur - indicateur de lien avec Bruxelles - nous constatons que malgré la part relativement importante de l'emploi national dans un certain nombre de secteurs à Bruxelles (au lieu de travail), la proportion de résidents bruxellois est relativement faible par rapport aux navetteurs du Brabant. Il s'agit, entre autres, de secteurs tels que les services financiers (à l'exclusion des assurances et des fonds de pension), les assurances, la publicité et les études de marché, les associations. Parallèlement, les Bruxellois sont surreprésentés dans un certain nombre de secteurs, dont l'éducation, le commerce de détail, l'alimentation et les boissons, ainsi que les services liés à la construction. Proportionnellement, Bruxelles attire donc plus de personnes hautement qualifiées que de personnes peu qualifiées. Dans le même temps, le flux de migration pendulaire vers le reste de la Flandre et de la Wallonie (à l'exclusion du Brabant flamand et du Brabant wallon) se concentre davantage, en termes de pourcentage, sur la fourniture de personnel, les travaux de construction, l'administration publique et la défense, l'enseignement et autres ; mais aussi le commerce de détail, le commerce de gros et les services liés aux bâtiments, bien qu'en nombres absolus plus faibles.

Dans une certaine mesure, les bassins d'emploi et de recrutement sectoriels restent donc fortement territorialisés. Cela se reflète fortement dans les flux de migration pendulaire intra- et interrégionaux. Le premier bloc du tableau synthétique illustre les flux de navettes sectorielles à l'intérieur, à destination et en provenance de Bruxelles, des deux provinces du Brabant et des deux autres régions. En 2018, près de 219 000 personnes sont parties quotidiennement de Flandre et environ 121 000 de Wallonie vers la RBC. Outre ces deux flux de navetteurs, nous avons également constaté une forte importance des navettes professionnelles intercommunales au sein de la RBC, avec 221 000 trajets intercommunaux quotidiens. Environ 65 300 Bruxellois ont travaillé en dehors de la Région en 2018, dont 51% dans le Brabant flamand contre 18% dans le Brabant wallon. Dans les deux régions, on retrouve ces travailleurs principalement dans le segment d'emploi le plus qualifié. Le troisième bloc du tableau synthétique sectoriel (part de l'emploi en RBC occupé par des travailleurs faiblement diplômés) fournit davantage de contexte à cet égard. Compte tenu de leur faible part, les migrations pendulaires des travailleurs étrangers ne sont pas retenues dans cette synthèse. La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise ainsi par un important solde de migrations pendulaires positif de 279 180 (274 165 si l'on ne compte pas les navettes à l'étranger) en 2018, qui se reflète dans la géographie globale de l'emploi en Belgique. Dans le même temps, les résidents bruxellois ne trouvent pas nécessairement assez le chemin des postes vacants en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.

Compte tenu de ce qui précède, le bassin d'emploi de Bruxelles ne peut plus être considéré comme un pôle d'attraction concentrique. Concrètement, on ne peut pas parler d'une seule zone de recrutement ou d'emploi dans la périphérie bruxelloise. Il s'agit plutôt d'un pôle polycentrique avec plusieurs bassins de recrutement, qui sont orientés sectoriellement. La synthèse graphique montre également un manque de corrélation entre les secteurs d'activité fortement liés à Bruxelles, et les

secteurs d'activité qui offrent (proportionnellement) beaucoup d'emplois aux personnes moins qualifiées.

Enfin, un certain nombre de réflexions synthétiques émergent. Premièrement, les chiffres pour le Brabant flamand et le Brabant wallon semblent indiquer des processus qui peuvent être analogues à ce qui se passe dans la RBC. Cela signifie qu'il existe une réelle probabilité qu'une "inadéquation" similaire se produise ici aussi, tout comme à Bruxelles. En outre, la connexion entre la demande en périphérie et l'offre de travail à Bruxelles ne peut être améliorée si les problèmes associant pauvreté et capacité de mobilité (la motilité) ne sont pas mieux identifiés. En raison de ce manque de mobilité ou de motilité, de nombreux résidents de la Région de Bruxelles-Capitale ne trouvent pas nécessairement le chemin des postes vacants dans la périphérie bruxelloise (ou au-delà). Une analyse sérieuse du lien de Bruxelles avec la "banlieue", mais en renversant le point de vue centripète classique, s'impose donc.

Évidemment, ce qui précède doit aussi être considéré à la lumière de la récente crise sanitaire (2020-2022) et de la crise énergétique en cours, circonstances qui ont donné et donnent lieu à un contexte macroéconomique modifié.